

DES PUERICULTEURS- TRICES DE L'EQUIPE DEDIEE AU BUREAU DES MODES D'ACCUEIL H/F

Pôle Solidarité - Direction de l'Enfance & de la Famille, Service de la Protection Maternelle et Infantile	
<b>Classification</b>  ( à compléter par Shirley)	<p>Filière : Médico-sociale</p> <p>Poste de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Puéricultrices territoriales, ouvert au cadre d'emploi des Infirmiers en Soins généraux disposant d'une expérience professionnelle de 3 ans dans le milieu de la pédiatrie</p> <p>Lieu d'affectation : Bobigny – immeuble Picasso</p> <p>Fonction d'encadrement : NON</p> <p>Prime + NBI : RIFSEEP A1-1 et 20 points</p> <p>Quotité de travail : 100 %</p> <p>Tous nos postes sont handi-accessibles</p>
<b>Environnement du poste de travail</b>	<p>Direction : Direction de l'enfance et de la famille</p> <p>Secteur : Programme de prévention et santé publique</p> <p>Service : Service de protection maternelle et infantile</p> <p>Bureau : Modes d'Accueil</p>
<b>Position du poste dans l'organisation</b>	Supérieur hiérarchique direct : Cheffe du bureau des modes d'accueil

**Raison d'être du poste :** Le Code de la Santé Publique prévoit que le service de PMI organise, parmi ses missions, l'autorisation et/ou l'avis pour la création, l'extension et la transformation des établissements d'accueil du jeune enfant, le contrôle et la surveillance de ces mêmes établissements ainsi que l'agrément des assistants maternels et familiaux et la formation des assistant(e)s maternel(le)s. Les bienfaits des modes d'accueil collectifs et individuels sur le développement comportemental et émotionnel des jeunes enfants ne sont plus à démontrer. A ce titre, le rôle de la PMI, acteur majeur du secteur de la petite enfance est essentiel pour garantir la mise en place de modes d'accueil de qualité.

Par instruction en date du 4 juillet 2022, la Première Ministre a demandé aux préfets de se rapprocher des présidents du conseil départemental afin de s'assurer de la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants au sein des différents modes d'accueil relevant de la compétence du département, notamment à travers un travail de structuration de l'activité de contrôle des EAJE.

Le rapport IGAS d'avril 2023 pointe les dégradations des conditions d'accueil des jeunes enfants en EAJE, et souligne l'importance du renforcement des missions des services de PMI.

Au sein d'une équipe dédiée créée pour répondre à cet objectif, la puéricultrice contribuera à la mise en œuvre des missions en vue du bien-être et de la santé des Jeunes enfants accueillis dans ces structures.

<b>Missions principales:</b>	<p><u>Modes d'accueil collectifs :</u></p> <p>Contribuer à la mise en œuvre de l'autorisation et/ou de l'avis pour la création, l'extension et la transformation des établissements d'accueil du jeune enfant, le contrôle et la surveillance de ces mêmes établissements, (état des lieux des structures à visiter, planification des visites, rédaction des avis techniques, autorisation d'ouverture, suivi du fonctionnement et accompagnement des structures).</p> <p>Concourir à l'amélioration de la qualité de l'accueil en EAJE : conseil, élaboration d'outils/référentiels...</p> <p>Contribuer à l'accompagnement des gestionnaires d'établissements : conseils techniques, appui méthodologique...</p> <p>Participer à l'élaboration des outils d'évaluation et de suivi d'activité</p> <p><u>Modes d'accueil individuels :</u></p> <p>Contribuer, en lien avec le Pôle Innovation et Parentalité et l'ADDAI, à l'agrément des Maison d'Assistantes Maternelles.</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre en collaboration avec les éducatrices de jeunes enfants référentes et le bureau de protection infantile le plan de formation des assistantes maternelles.</p> <p>Dispenser la formation des assistantes maternelles.</p>
------------------------------	---

<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relationnelles</li> </ul> <p>Savoir travailler au sein d'une équipe</p> <p>Savoir négocier et dialoguer avec des partenaires diversifiés</p> <p>Savoir solliciter l'intervention des services compétents et/ou développer un réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisationnelles</li> </ul> <p>Savoir organiser et respecter un planning de visites</p> <p>Savoir organiser et animer des réunions et/ou groupes de travail</p> <p>Savoir faire preuve d'adaptabilité, prioriser</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques</li> </ul> <p>Connaître la législation et la réglementation en matière de structures d'accueil du jeune enfant et de l'accueil individuel</p> <p>Connaître les politiques, mesures et dispositifs propres au champ d'intervention</p> <p>Avoir des capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles</p> <p>Avoir des connaissances sur le développement de l'enfant</p> <p>Avoir des connaissances en protection de l'enfance</p>
--------------------	---

**Moyens mis à disposition :** ordinateur portable

**Diplômes requis :**

**Expérience (s) professionnelle(s) sur un poste similaire**

Souhaitée(s)  Requise(s)

**Caractéristiques principales liées au poste**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Horaires spécifiques                      | <input type="checkbox"/> Logement de fonction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Permis de conduire obligatoire | <input checked="" type="checkbox"/> Vaccins obligatoires         |
| <input type="checkbox"/> Déplacements province et étranger         | <input type="checkbox"/> Port d'une tenue de travail obligatoire |
| <input type="checkbox"/> Astreintes                                | Autre caractéristique : «  |

*Le département, collectivité solidaire, peut mobiliser ses agent-e-s sur toutes missions relevant de son cadre d'emplois au-delà de la présente fiche de poste*

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à :

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT-DENIS  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
BUREAU DU RECRUTEMENT DEF